

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens
Département de la SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION N° 20-20260409

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI

THÉMATIQUE : 4.1.1. Création de poste

(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)

L'an deux mille VINGT-SIX, le **NEUF AVRIL**, dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Ville de Villers Bretonneux s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno VAQUEZ, Maire.

Membres présents : M. Mmes : Bruno VAQUEZ ; Pascal FINAZ ; Florence FRANCOIS ; Sébastien LECOCQ ; Anne MALARME ; Thierry DEVILLERS ; Blanche DELAUNAY ; Pascal BOUSSOUGANT ; Christophe SAUTIERE ; Cécile PAVIC ; Vanessa PLUMECOCQ ; Sabrina RENARD ; Bruno SEGUIN ; Thiphaine GRIMAUX ; Fabrice GACEL ; Guillaume DEVEAU ; Justine HUMBERT ; Martine RICARD ; Sébastien LEROUX ; Cédric GUILLEMOT ; Karine TALANDIER ; Laëtitia TARDIVEL ; Alexandre DESTALMINIL.

Absent(s) excusé(s) : Mme Marie-Thérèse DELARUE ; M. Léonard FÉLÉA.

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Pascal DENYS. ayant donné procuration à Mme Florence FRANCOIS.

Mme Delphine LEFEVRE. ayant donné procuration à Mme Anne MALARME.

Nombre de conseillers

- En exercice : 27- Pour : 25
- Présents : 23- Contre : 0
- Exprimés : 25- Abstention : 0

Convocation : 03/04/2026

Secrétaire de séance : Christophe SAUTIERE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Un agent réunit les conditions pour obtenir un avancement de grade au grade de rédacteur suite la réussite au concours et à l'inscription sur liste d'aptitude.

Il convient donc de créer 1 emploi à temps compet aux grades de rédacteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. La création

-d'un emploi de rédacteur à temps complet à compter du 09 avril 2026.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative au grade de rédacteur.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur des collectivités territoriales en appui direct à la Direction Générale des Services sur les tâches administratives, institutionnelles, de la gestion des assemblées, de l'ensemble des demandes de subventions de la collectivité.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de rédacteur.

2. De modifier en conséquence le tableau des emplois ;

3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

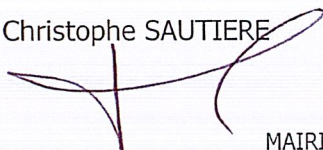
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Fait à Villers Bretonneux, le 9 avril 2026


Le Secrétaire de séance

Christophe SAUTIERE



Le Maire,

Bruno VAQUEZ



MAIRIE DE VILLERS-BRETONNEUX Place du Général de Gaulle
80800 Villers-Bretonneux

Tel : 03.22.96.31.00 – Fax : 03.22.96.31.04 – e-mail : mairie@villers-bretonneux.fr

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le

14 AVR. 2026

et publication ou notification le

16 AVR. 2026

Le Maire,



Bruno VAQUEZ

Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20_20260409
Objet :	20-20260409 Création d'un emploi
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.1 - création de poste - transformation de poste - suppression de poste
Identifiant unique :	080-218007508-20260409-20_20260409-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-218007508-20260409-20_20260409-DE-1-1_0.xml	text/xml	901 o
Document principal (Délibération) Nom original : 20_20260409 Cr_ation d_un emploi.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20260409-20_20260409-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	771.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	14 avril 2026 à 10h47min00s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	14 avril 2026 à 11h01min00s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	14 avril 2026 à 11h01min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 avril 2026 à 11h01min27s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 avril 2026 à 11h01min46s	Reçu par le MI le 2026-04-14